

NATIONAUX						
	Mont.	Cava.	St-Cu.	Ch-Loir	=	
1	Olivier FAVREAU.....	14	16	16	16	= 62
2	Jacques JOLICOR.....	20	20	20	-	= 60
3	Jean-François COLOMB...	18	18	10	12	= 58
4	Michel VIGUIER.....	8	-	14	18	= 40
5	Gérard BOEHLI.....	16	14	-	1	= 31
6	Paul COULON.....	12	8	-	1	= 21
6	Christian HUGUET .....	-	-	1	20	= 21
8	Alain VAISSADE.....	-	-	18	2	= 20
8	Daniel FORMICARI.....	-	-	12	8	= 20
10	O. de la GAROULAYE.....	6	10	-	1	= 17
11	Jean MORINO.....	-	-	1	14	= 15
12	Alain COLLINET.....	-	12	-	-	= 12
13	Patrik PROCOT.....	10	-	-	-	= 10
13	Gilles CARRE.....	-	-	-	10	= 10
13	Marcel OBERT.....	-	-	4	6	= 10
16	Patrik STIKELBAUT.....	-	-	8	1	= 9
17	Jean-Pierre EDART.....	4	-	1	1	= 6
17	Richard GORET.....	-	-	6	-	= 6
19	Claude CAGNARD.....	-	-	-	4	= 4
20	Pierre BIGNOLAS.....	-	-	2	1	= 3
20	Bernard CHAUVIERE.....	2	-	-	1	= 3
22	Maurice MASSON.....	-	-	1	1	= 2
22	Michel LEROY.....	-	-	1	1	= 2
24	Julien JOUTEUX.....	-	-	1	-	= 1
24	Cérard LECLERCQ.....	-	-	1	-	= 1
24	François SOULIER.....	-	-	-	1	= 1
24	Raoul BESNARD.....	-	-	-	1	= 1
24	Michel DELECROIX.....	-	-	-	1	= 1
24	Max LEMAIRE.....	1	-	-	-	= 1
24	Philippe BECHEL.....	-	-	-	1	= 1
24	Alain STRINA.....	-	-	-	1	= 1
24	Didier CRUCY.....	-	-	-	1	= 1
24	Bernard HUET.....	-	-	-	1	= 1
24	J.-A. FAVREAU.....	-	-	-	1	= 1
24	Michel SAUSSAY.....	-	-	-	1	= 1
24	Michel GORGERON.....	-	-	-	1	= 1
24	Jean GUIMARD.....	-	-	-	1	= 1
24	Pierre FOULON.....	-	-	-	1	= 1
24	Roland BASTOGNE.....	-	-	1	-	= 1
24	Bruno MARTIN-NEUVILLE..	-	-	1	-	= 1

PROCHAINES EPREUVES DE TRIAL

12 janvier 1969	Trial national d'USSON DU POITOU	U.S.M. du POITOU
26 janvier 1969	Trial national du Camp d'AUVOURS	C.O. de PONTLIEUE
2 février 1969	Trial national de CHAVILLE	M.C. CLODOALDIEN
23 février 1969	Trial international FORET DE MEUDON	M.C. CHATILLONNAIS
2 mars 1969	Trial international de CASSEL	M.C. NORD

Le Championnat d'Europe individuels -CHALLENGE Henri GROUTARS- se disputera à DISON (Belgique) le dimanche 19 janvier.

V I T E S S E

Beaucoup de nos licenciés - particulièrement ceux qui sont intéressés par la formule Sport - nous ont écrit ou nous ont rendu visite. C'est à leur intention que Monsieur M. CORNET, Vice-Président, chargé de la Vitesse, a sollicité la Commission Technique de la F.F.M. de rédiger le Règlement définissant les machines appelées à disputer le CRITERIUM DES SPORTS en 1969. Nous publions un peu plus loin ce Règlement. Si nous avons été dans l'impossibilité jusqu'à présent de répondre à de nombreuses lettres, beaucoup de nos interlocuteurs reconnaîtront en toute bonne foi qu'il a été tenu compte de leurs desiderata voire de leurs conceptions. Monsieur CORNET, papiers en main, fut le premier à les exposer.

"Il est nécessaire qu'une Commission Technique fasse un Règlement conforme aux désirs de la masse des coureurs et des organisateurs. Il importe que les futurs acheteurs soient guidés au plus vite, et puisse effectuer leurs achats en toute quiétude."

Nous ne sommes pas encore en mesure de préciser dans quelle mesure le CRITERIUM DES SPORTS sera doté par la Fédération. A ce sujet, Monsieur CORNET a précisé ses intentions :

"Il fallait mieux s'attacher à une seule catégorie et le faire bien, plutôt que de vouloir tenter un effort réparti."

Nous avons cru enfin bien faire en publiant séparément la liste des épreuves de Vitesse et de Côte, celle des courses de Régularité. Pour avoir entendu parfaitement le désir de nombre d'organisateur de repartir d'un pied nouveau et avoir mesuré leur effort en vue de relancer la compétition Vitesse, nous croyons devoir souligner la nécessité d'une indispensable compréhension entre coureurs et dirigeants. Les futurs Délégués de nos Amis-coureurs auront là une tâche essentielle, que Monsieur CORNET toujours a défini en ces termes :

"Nous avons joué jusqu'à présent la carte des coureurs, tout au moins depuis les dernières élections. Il faudra également que la Commission des Circuits se penche sur les conceptions des organisateurs lesquels devront être nécessairement aidés par les Délégués. Cette chose est essentiellement à prévoir."

Nous recevons depuis quelques mois à la Fédération une revue bien sympathique, rédigée avec autant de "foi" que de pertinence. "LES MOTARDS" - mensuel somptueusement illustré - se présente comme le journal du motocycliste aimant la moto pour elle-même et telle qu'elle est, tout simplement. L'on y cause beaucoup de vitesse actuellement, mais Jean-Pierre DREXLER a suivi également "Les Lions" et le "Cheval d'Acier". Il se rendra aux Eléphants (en deux-roues, bien entendu). Il a promis de conter le cross ultérieurement : ce promet d'être intéressant. Tous renseignements 12, Rue de Crimée 75 - PARIS 19ème.

## Notre saison en 1969

V I T E S S E

- 30 Mars - Critérium de Vitesse INTER 250 - 350 - 500cc  
à 72 - LE MANS (A.C. OUEST)
- 6 Avril - Circuit de Vitesse INTER 125 - 250 - Sides "COURSE" et Nat. 250  
"SPORT" à 32 - NOGARO (A.M. ARMAGNAC)
- 7 Avril - Circuit de Vitesse NATIONAL 50 - 125 - 250 - Sides "COURSE" -  
250 "SPORT" à 64 - PAU (M.C. DU BERN)
- 13 Avril - Circuit de Vitesse NATIONAL - "TROPHEES DE VITESSE"  
à 91 - MONTLHERY (M.C. DE FRANCE)
- 27 Avril - Circuit de Vitesse NATIONAL - "COUPES EUGENE MAUVE"  
à 91 - MONTLHERY (A.M.C. DE FRANCE)
- 3-4 Mai - 17ème Circuit de Vitesse INTER toutes catégories  
à 01 - BOURG EN BRESSE (U.M. AIN)
- 8 Mai - Circuit de Vitesse INTER  
à 14 - CAEN (CAEN M.C.)
- 11 Mai - Circuit de Vitesse NATIONAL "CRITERIUM DE VITESSE"  
à 91 - MONTLHERY (M.C. DE FRANCE)
- 18 Mai - GRAND PRIX DE FRANCE DE VITESSE - Circuit BUGATTI (Championnat  
du Monde) 50 - 125 - 250 et Sidecars  
à 72 - LE MANS (S.M. DE L'A.C. OUEST)
- 1er Juin - Circuit de Vitesse NATIONAL  
à 56 - PLUMELEC (A.M.C. MORBIHAN)
- 8 Juin - Circuit de Vitesse NATIONAL 125 - 250 - 350 - 500 et Sidecars  
500cc  
à VETRAZ-MONTHOUX -74- ANNEMASSE (M.C. ROCHOIS)
- 15 ou  
22 Juin - Circuit de Vitesse NATIONAL Jean Behra  
à 58 - MAGNY-COURS (A.S.M. MAGNY-COURS)
- 22 Juin - Circuit de Vitesse INTER - Sidecars  
à 76 - ROUEN (M.C. NORMANDIE)
- 22 Juin - Records de Vitesse NATIONAL  
à 78 - VILLACOUBLAY (M.C. DE FRANCE)
- 6 Juillet - Circuit de Vitesse REGIONAL "Circuit de 60"  
à 60 - SENLIS (M.C. DE SENLIS)

- 13 Juillet - Circuit de Vitesse NATIONAL  
à 22 - TRELIVAN (M.C. DINANNAIS)
- 7 Septembre - Circuit de Vitesse INTER  
à 84 - AVIGNON (M.C. AVIGNON)
- 7 Septembre - Circuit de Vitesse NATIONAL (Prix d'Endurance des 1000 kms)  
à 72 - LE MANS (M.C. DE FRANCE)
- 14 Septembre - Circuit de Vitesse NATIONAL - 50-125 - 250 - 350 - 500 -  
Sidecars "CHALLENGE NATIONAL INTER-CLUBS"  
à 91 - MONTLHERY (A.M.C. DE FRANCE & M.C. CHATILLONNAIS)
- 21 Septembre - Circuit de Vitesse NATIONAL "COUPES DE PARIS"  
à 91 - MONTLHERY (M.C. DE FRANCE)
- 5 Octobre - Circuit de Vitesse NATIONAL "COUPES DU SALON"  
à 91 - MONTLHERY (A.M.C. DE FRANCE)

#### A PROPOS DES EPREUVES D'ENDURANCE...

Le MOTO-CLUB D'AUVERGNE remercie vivement Messieurs Jean MURIT et Marcel SEURAT, auteurs d'une proposition visant l'organisation d'une épreuve sur le circuit de vitesse de CHARADE en Juillet prochain.

Le MOTO-CLUB D'AUVERGNE fait savoir qu'il met à l'étude une organisation de vitesse basée:

- sur une épreuve d'endurance toutes catégories et toutes cylindrées confondues de 250 à 1000 cc. sur 6 heures,
- une épreuve "CRITERIUM DES SPORTS 250 cc." sur 3 heures.

Le M.C.A. espère parvenir à un résultat valable à partir des bases ci-dessus évoquées. Il regrette toutefois que des mesures complémentaires de sécurité aient été prises pour les courses automobiles, sous l'impulsion de Messieurs BELTOISE et ROSINSKI... : des rails glissières devront être effectivement posés sur certaines fractions du circuit de CHARADE. Efficaces peut-être en matière de compétition automobile, ces rails sont dangereux pour les "deux-roues". Ils représentent un obstacle supplémentaire à vaincre, pour cette future organisation.

Le MOTO-CLUB D'AUVERGNE, soucieux d'intéresser le plus grand nombre possible de coureurs français, espère pourtant conduire son projet à bon terme.

C O T E

- 16 Mars - Course de Côte NATIONALE "COTE LAPIZE"  
à 91 - MONTLHERY (A.M.C. DE FRANCE)
- 23 Mars - Course de Côte NATIONALE  
à 60 - MERU (M.C. MERUVIEN)
- 23 Mars - Course de Côte NATIONALE "LE MALMONT"  
à 83 - DRAGUIGNAN (M.C. DRACENOIS)
- 30 Mars - Course de Côte NATIONALE "MIMET"  
à 13 - MARSEILLE (M.C. DE MARSEILLE)
- 20 Avril - Course de Côte NATIONALE  
à HEBECREVON 72- LE MANS (A.C. OUEST)
- 20 Avril - Course de Côte NATIONALE "COARAZE"  
à 06 - NICE (CENTAURE CLUB DE NICE)
- 27 Avril - Course de Côte NATIONALE "LA FORET AUVRAY"  
à 72 - LE MANS (A.C. OUEST)
- 1er Mai - Course de Côte REGIONALE  
à 46 - CAHORS-LACAPELLE (M.C. CADURCIEN)
- 11 Mai - Course de Côte NATIONALE  
à 74 - LA CHAPELLE RAMBAUD (M.C. ROCHOIS)
- 15 Mai - Course de Côte NATIONALE "FALICON"  
à 06 - NICE (M.C. DE NICE)
- 8-15-22 - Course de Côte INTER du MONT-VENTOUX à  
ou 29 Juin 84 - AVIGNON (M.C. AVIGNON)
- 22 Juin - Course de Côte NATIONALE  
à 49 - LA POMMERAYE (A.C.O. SECTION "2 ROUES" & M.C. SAUMUROIS)
- 29 Juin - Course de Côte NATIONALE  
ou 15 Août à 58 - BONA (A.S.M. MAGNY-COURS)
- 6 Juillet - Course de Côte NATIONALE de "MONT CHAUVE"  
à 06 - NICE (M.C. NICE)
- 20 Juillet - 6ème Course de Côte NATIONALE toutes catégories  
à 27 - LES ANDELYS (A.C. OUEST)

.../...

- 20 Juillet - Course de Côte NATIONALE - Catégorie "SPORT"  
à 88 - SENS (S.M.C. DE SENS)
- 14 Septembre - Course de Côte NATIONALE  
à BELBEUF (M.C. BONDEVILLAIS)
- 20/21  
Septembre - Course de Côte INTER  
à 69 - LIMONEST MT. VERDUN (M.C. LYON)
- 28 Septembre - Course de Côte NATIONALE "PEILLON"  
à 06 - NICE (M.C. NICE)
- 9 Novembre - Course de Côte NATIONALE de LA CALIFORNIE  
à 06 - CANNES (M.C. DE CANNES)

o \_ \_ o \_ \_ o

ARTICLE DE Mr. J-P. QUINET : Monsieur CORNET, en réponse à l'article de Monsieur J.P. QUINET paru dans "Moto-Revue" n° 1.906 fait savoir que l'avis de Monsieur HAILWOOD sur l'organisation des Championnats du Monde Motocycliste à CHARADE est dénué de tout fondement, aucune plainte n'ayant jamais été enregistrée contre cette organisation.

Les propos de Monsieur HAILWOOD, mentionnés par Monsieur QUINET ne peuvent s'expliquer que par une certaine rancœur personnelle à l'égard du M.C. AUVERGNE. Monsieur HAILWOOD qui est incontestablement un très grand Champion est aussi l'un des plus désagréables concurrents qu'il soit possible d'engager.

Les milliers de spectateurs présents sur le circuit de CHARADE se souviennent de son refus de venir malgré plusieurs sollicitations et une longue attente, se présenter le 21 Mai 1967 sur le podium d'honneur, alors qu'il s'était classé "seulement" 3ème dans la course des 250cc. Spectateurs et organisateurs attendent toujours explications ou excuses de Monsieur HAILWOOD pour son attitude qui permet de juger de la sportivité du Champion. Sans commentaire.

QUELQUES REPONSES A NOS COUREURS LICENCIES QUI ONT BIEN VOULU NOUS ECRIRE :

Réglement Sport 250cc : va être défini dans l'immédiat. Les coureurs pourront donc très prochainement être informés de ce qu'il sera possible de faire en vue de l'achat ou des modifications autorisées pour cette catégorie la prochaine saison.

En ce qui concerne la participation des coureurs Français à l'étranger la Commission des Circuits sera seule habilitée à décider au sujet des concurrents qui y seront délégués à titre représentatif.

Si à l'avenir il sera tenu compte du point de vue des coureurs dans les organisations futures, la Commission des Circuits entendra également celui des organisateurs car il est aussi indispensable que ces derniers soient entendus et compris. La prochaine saison de vitesse devrait se réaliser dans des conditions beaucoup plus équitables.

R E G U L A R I T E

- 23 Mars - 33ème Circuit de Régularité INTER - Circuit de l'Ain  
à 01- BOURG EN BRESSE (U.M. AIN)
- 13 Avril - 9ème Circuit de Régularité NATIONAL  
à 69 - VILLEFRANCHE (C.M. BEAUJOLAIS)
- 20 Avril - Circuit de Régularité NATIONAL - Rallye "BRE"  
à 69 - LYON (M.C. LYON)
- 20 Avril - 12ème Circuit de Régularité NATIONAL de la Sarthe  
à 72 - LE MANS (C.O. DE PONTLIEUE)
- 26/27 Avril - 7ème Circuit de Régularité Motocycliste des Vosges NATIONAL  
250 - 350 et 1.000cc.  
à 88 - ALSACE VOSGES (A.S. AUTOMOBILE CLUB D'ALSACE)
- 18 Mai - Circuit de Régularité NATIONAL  
à 44 - Dpt Loire Atlantique (A.M. NANTES)
- 1er Juin - Circuit de Régularité INTER  
à 06 - GRASSE (A.M.C. DE GRASSE)
- 22 Juin - Circuit de Régularité INTER - Circuit des Pyrénées  
à 64 - PAU (U.M. PALOISE)
- 21 Septembre - Circuit de Régularité INTER "TROPHEE"  
à 06 - CANNES-GENEVE-CANNES
- 19 Octobre - Circuit de Régularité NATIONAL du HAUT VAR  
à 83 - DRAGUIGNAN (M.C. DRACENOIS)
- 15/16 Novembre - Circuit de Régularité INTER - 35ème COUPE DE L'ARMISTICE  
à 93 - LIVRY-GARGAN (M.C. DE FRANCE)

Monsieur René RENAULD, Président du M.C.F., nous a avisés que le Jury du récent TROPHEE INTERNATIONAL DE L'ARMISTICE disputé à LIVRY-GARGAN, avait décidé de neutraliser la seconde étape en fonction des articles 418 et 419 du code sportif international; et de procéder à un classement à partir des résultats de la 1ère boucle.

La cérémonie de remise des prix aux vainqueurs de cette épreuve aura donc effectivement lieu dans la Salle des Fêtes Municipale de LIVRY-GARGAN, le samedi 11 janvier à 21 heures.

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

COMMISSION TECHNIQUE

"MOTOCYCLES DE SPORT"

- o -

Règlement pour 1969

a) DEFINITION : Compte tenu de certaines modifications permises pour son emploi en compétition, le Motocycle de Sport doit trouver son origine dans le Motocycle de série dont il constitue un dérivé.

Le Motocycle de Sport, tout comme celui de série, doit faire l'objet d'une construction suivie et être vendu normalement dans le commerce.

Il doit être conforme aux prescriptions des normes internationales de la circulation routière et avoir subi l'agrément du service des mines, soit dans son pays d'origine, soit du pays dans lequel il est importé.

Il doit être susceptible de se rendre sur les lieux de la compétition par ses propres moyens.

Le moteur doit fonctionner normalement avec le carburant du commerce en vente aux pompes.

b) MINIMUM DE FABRICATION :

- Doivent avoir été vendus en FRANCE 15 exemplaires pour les cylindrées jusqu'à 250cc inclus et 5 exemplaires pour les cylindrées supérieures.
- Un certificat d'homologation devra être établi par type de machine.
- Les conducteurs devront obligatoirement présenter la pièce justificative de l'origine de la machine, en l'occurrence la carte grise.

c) DISPOSITIONS GENERALES :

- En dehors des modifications autorisées ci-dessus, la machine devra être conforme aux normes imposées par le règlement national des manifestations sportives (titre III).

- La machine devra être également conforme sous tous les rapports aux exigences de la Convention de GENEVE de 1949, même si le pays du constructeur n'a pas adhéré à cette convention.

- Ne pourront être considérés comme MOTOCYCLES DE SPORT :

1°) - Les modèles ayant un moteur à deux temps ou à quatre temps, équipé d'un système d'injection de carburant.

2°) - Les modèles pourvus de prises d'air additionnelles, placées à l'intérieur ou après la chambre de carburation.

.../...

Chaque motocycle devra être équipé d'un dispositif mécanique ou électrique autonome permettant la mise en marche du moteur. Ce dispositif de mise en marche devra en principe être utilisé au départ. Aucun de ces éléments ne pourra être supprimé en cours d'épreuve.

L'équipement électrique n'est plus obligatoire, mais si la machine présentée sur la ligne de départ par le concurrent possède un phare, l'optique et le verre du phare (ou des phares) devront être enlevés par mesure de sécurité pendant les essais et la compétition.

d) CARACTERISTIQUES GENERALES :

- Tout changement des caractéristiques de la machine est interdit.
- Les pneus devront être de série courante : les pneus spéciaux seront exclus.

- Le réservoir sera obligatoirement d'origine, il pourra toutefois être remplacé par un autre sous réserve d'avoir été prévu par le constructeur

Ne seront autorisés en remplacement, pour le moteur et la boîte de vitesses, que les pièces de rechange d'origine, lesquelles pièces devront être vendues régulièrement dans le commerce à quiconque en fera la demande.

e) MODIFICATIONS ADMISES :

Alésage : peut être augmenté à condition que la nouvelle cylindrée du moteur résultant de cette modification ne dépasse pas la limite de cylindrée de la classe dans laquelle la machine a été engagée.

Echappement : ces motocycles possédant à l'origine un pot d'échappement (silencieux), celui-ci, pour les courses en circuit fermé, pourra être remplacé par un système d'échappement (pot de détente-mégaphone-tube droit). Il reste entendu que le tube d'échappement d'origine devra être conservé.

Carénage : un carénage conforme au code sportif international pourra être admis.

Guidon : Le montage spécial dit "à bracelets" pourra être toléré, à condition que celui-ci soit réalisé avec toutes les garanties de sécurité désirables. Toute autre modification apportée au guidon d'origine (cintrage, soudage etc..) est formellement interdite.

Quel que soit le montage adopté, la largeur HORS TOUT du guidon ne devra pas être inférieure à 500mm. sauf pour la classe 50cc. où cette dimension est ramenée à 450mm.

Repose-pieds : l'emplacement des repose-pieds du conducteur pourra, s'il y a lieu, être modifié, sous réserve que ceux-ci soient fixés au dessous d'une ligne horizontale passant par le centre de la roue arrière et en devant d'une ligne verticale passant par le même point.

Les repose-pieds devront être placés de manière à permettre un accès facile aux pédales de commande.

Selle : pourra être remplacée pour tout modèle courant du commerce, à l'exclusion des dispositifs de caractère précaire (par exemple feuille de caoutchouc fixée directement sur une plaque métallique).

LE MOTOCYCLE CLUB DE FRANCE communique :

Le MOTOCYCLE CLUB DE FRANCE a pris l'initiative l'an dernier de relancer les courses de side-cars au cours de ses épreuves Nationales et avait invité tous les coureurs intéressés à participer à une réunion d'information qu'il organisait.

De nombreux coureurs et aspirants coureurs en side-cars ont exposé à cette réunion leur point de vue, et après accord entre coureurs et organisateurs, il fut décidé de relancer cette spécialité par l'organisation de courses de side-cars nationales au cours des manifestations du M.C. de FRANCE.

Ce mouvement avait été suivi par M. ARDOIN, organisateur à MAGNY-COURS et qui, étant venu en observateur à notre réunion de MONTLHERY, décida d'organiser à MAGNY-COURS une épreuve de side-cars, laquelle remporta un grand succès.

Le M.C. de FRANCE est heureux de remercier M. ARDOIN pour son action en faveur de notre mouvement, et nous pouvons annoncer pour 1969 la mise en compétition d'un Challenge disputé au cours des épreuves side-cars organisées à MAGNY-COURS et par le M.C.F.

Désireux de continuer cette action cette saison, le M.C. FRANCE organisera une réunion d'information réservée uniquement au mouvement side-cars, à laquelle il invite à participer tous les coureurs et aspirants coureurs de cette spécialité.

Cette réunion aura lieu à PARIS, courant Février, la date en sera communiquée aux intéressés par voie de presse.

Nous demandons aux coureurs intéressés et ne pouvant participer à cette réunion de bien vouloir se mettre dès maintenant en rapport avec le MOTOCYCLE CLUB DE FRANCE - 73, Boulevard Péreire à PARIS 17ème.

En réponse à une question de l'un de nos Inters et suite à notre information concernant le futur Grand Prix de FRANCE 1969 au MANS, nous précisons que 5 catégories seront effectivement au départ : 50 - 125 - 250 - 500cc. et Sidecars. Nous remercierons Monsieur Raymond ACAT d'avoir reconsidéré la composition du plateau du Grand Prix.

Certains de nos licenciés-vitesse nous ont fait part de leur étonnement à voir les noms de quelques uns de leurs Collègues maintenus dans la liste des Inters-Experts.

Nous nous devons de leur préciser que ladite liste a été établie en fonction des considérations suivantes :

- d'une part, la sélection aussi pertinente que possible des valeurs,
- d'autre part, en vue d'éviter le retour en catégorie nationale d'éléments susceptibles - du fait de leur capacité antérieure - de fausser quelque peu le classement des TROPHEES DE FRANCE 1969 (anciennement Championnat National).